

58 BIS ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 600 euros
Siège social : 58Bis avenue de Genève
74200 THONON-LES-BAINS
483 950 705 RCS THONON LES BAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 194 464,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 464,69 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes aux associés	194 460,00 euros
Soit 463,00 euros par part	

Le solde	4,69 euros
----------	------------

En totalité au compte « AUTRES RESERVES »
Lequel compte est ainsi porté à 215 047,64 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 194 460,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un

foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos 31 décembre 2021 : 500 000 euros, soit 856,16 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

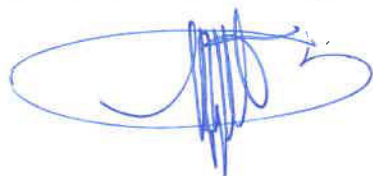
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 380 000,00 euros, soit 650,68 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 380 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
LA GERANCE

Messieurs Laurent RIZZOLIO, Yohann FOREL et Baptiste LABALLE



SARL 58 BIS ARCHITECTES

58 Avenue de Genève

74200 THONON LES BAINS

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*

**CERTIFIE CONFORME
LE GERANT**

Activité principale de l'entreprise : architectes



FILLON BILLAUD ET ASSOCIES

19 rue de l'Europe

74200 THONON LES BAINS

04 50 26 16 44

Désignation de l'entreprise : SARL 58 BIS ARCHITECTES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Adresse de l'entreprise 58 Avenue de Genève

74200 THONON LES BAINS

Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET*

4	8	3	9	5	0	7	0	5	0	0	0	2	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *

N°		Exercice N clos le,		N-1				
		13 1 1 2 2 0 2 4		13 1 1 2 2 0 2 3				
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	44 090	624	1 040		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	100 000	100 000	100 000		
	Autres immobilisations incorporelles *	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	269 498	80 812	85 748		
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
Autres participations	CU	CV						
Créances rattachées à des participations	BB	BC						
Autres titres immobilisés	BD	BE	15	15	15			
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 400	6 400	6 400			
TOTAL (II)		BJ	BK	313 588	187 851	193 204		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
	En cours de production de biens	BN	BO					
	En cours de production de services	BP	BQ	347 200	347 200	370 922		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
	Marchandises	BT	BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	581 994	581 994	437 741		
	Autres créances (3)	BZ	CA	67 107	67 107	166 848		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités	CF	CG	600 409	600 409	1 073 160			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 861	11 861	19 109			
TOTAL (III)		CJ	CK	1 608 572	1 608 572	2 067 780		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 110 010	313 588	1 796 423	2 260 984
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	6 400	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve		Stocks :				Créances :		

Désignation de l'entreprise : SARL 58 BIS ARCHITECTES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12.....600.....)	DA	12 600	17 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	493 772	493 772
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 752	1 752
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	215 043	662 486
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	194 465	387 062
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	917 632	1 562 592
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	359 352	88 453
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	107 858	92 247
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 493	158 525
	Dettes fiscales et sociales	DY	325 999	323 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55 088	35 740
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	878 791	698 392
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 796 423	2 260 984
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	589 551	640 473
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SARL 58 BIS ARCHITECTES

58 Avenue de Genève

74200 THONON LES BAINS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

FILLON BILLAUD ET ASSOCIES

19 rue de l'Europe

74200 THONON LES BAINS

04 50 26 16 44

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 714		
Installations générales agencements aménagements divers	236 065		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 446		20 798
TOTAL	329 511		20 798
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	6 400		
TOTAL	6 415		
TOTAL GENERAL	480 640		20 798

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			144 714	144 714
Installations générales agencements aménagements divers			236 065	236 065
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			114 245	114 245
TOTAL			350 310	350 310
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			6 400	6 400
TOTAL			6 415	6 415
TOTAL GENERAL			501 439	501 439

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	43 674	416		44 090
Installations générales agencements aménagements divers		166 165	16 896		183 061
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		77 598	8 839		86 437
TOTAL		243 763	25 735		269 498
TOTAL GENERAL		287 437	26 151		313 588
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	416			
Instal.générales agenc.aménag.divers		16 896			
Matériel de bureau informatique mobilier		8 839			
TOTAL		25 735			
TOTAL GENERAL		26 151			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	40 590		40 590		
TOTAL	40 590		40 590		
TOTAL GENERAL	40 590		40 590		
Dont dotations et reprises d'exploitation			40 590		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 400	6 400	
Autres créances clients	581 994	581 994	
Impôts sur les bénéfices	64 305	64 305	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 651	2 651	
Divers état et autres collectivités publiques	151	151	
Charges constatées d'avance	11 861	11 861	
TOTAL	667 363	667 363	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 433	1 433		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	357 919	68 679	196 024	93 216
Emprunts et dettes financières divers	2 600	2 600		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 493	30 493		
Personnel et comptes rattachés	68 806	68 806		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 563	121 563		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 572	133 572		
Autres impôts taxes et assimilés	2 058	2 058		
Groupe et associés	105 258	105 258		
Autres dettes	55 088	55 088		
TOTAL	878 791	589 551	196 024	93 216
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 912			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts	30.0000	584		164	420

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 51
Total	1 51

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 433
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 381
Dettes fiscales et sociales	163 195
Autres dettes	25 567
Total	195 576

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 861
Total	11 861

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)